

## Annexes

### Lettre de mission d'Olivier Sichel



Nos Réf. : D-24-008660

Paris, le 20 JUIN 2024

La Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

La Ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles

La Présidente du GIP France Enfance protégée

à

Monsieur Olivier Sichel  
Directeur Général Délégué du Groupe  
Caisse des dépôts et consignation  
Directeur de la Banque des Territoires

Objet : Propositions de solutions innovantes et d'organisation de services d'appui aux acteurs de l'enfance protégée

Au 31 décembre 2022, 380 562 mineurs et jeunes majeurs étaient suivis en protection de l'enfance, la moitié faisant l'objet de mesures de placement, et l'autre moitié d'actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert. Les dépenses départementales pour l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à plus de 9 milliards d'euros et continuent d'augmenter chaque année, avec une augmentation de +25% entre 2012 et 2022. Ces dernières années, la France a vu le nombre de mineurs protégés fortement augmenter, la prise en charge de ces derniers relevant des services de l'aide sociale à l'enfance mise en place par les départements.

Face à cette hausse et aux besoins d'hébergement d'urgence, et hors urgence, qui en découlent, dans un contexte de fortes tensions sur le nombre de professionnels en charge de l'accompagnement des enfants et de leurs parents, le gouvernement et le GIP France Enfance Protégée souhaitent pouvoir proposer aux départements et aux associations qui prennent en charge ces mineurs de nouvelles solutions propres notamment à couvrir les besoins de places supplémentaires. Cette ambition s'inscrit plus globalement dans le cadre des travaux engagés depuis le début de l'année 2024 entre l'Etat et Départements de France portant notamment sur l'attractivité des métiers, la qualité d'accueil, et l'accompagnement des jeunes majeurs.

Tel : 01 40 58 50 00  
14 avenue Duquesne - 75360 PARIS 07 SP

Le traitement des données est nécessaire à la gestion de la demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.  
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), l'intervenant peut exercer ses droits à l'adresse [droits-donnees-sociaux@securite-sociale.gouv.fr](mailto:droits-donnees-sociaux@securite-sociale.gouv.fr) ou par voie postale.

Face à ces enjeux, nous avons noté que la Banque des Territoires mène depuis juin dernier des travaux visant à accroître son offre en direction des acteurs de l'enfance protégée en mobilisant l'ensemble de ses métiers (conseiller, financer, opérer, sécuriser) et en cherchant à favoriser l'innovation dans le secteur en articulation avec des acteurs publics et privés :

- mobilisation d'appui à l'ingénierie ;
- adaptation de l'offre de prêt (prêt phare, éligibilité des acteurs de l'ASE à l'écoprêt, mise en place de 87 M€ de prêts bonifiés à 2,6 % en lien avec l'Etat) ;
- mise en place d'un guide méthodologique pour les projets des départements ou des associations d'investissement dans l'immobilier ;
- mise en valeur de formules innovantes pour héberger les jeunes de l'ASE (dans les filiales de logement social), ou pour les accueillir dans des hébergements temporaires (Toits temporaires urbain) ;
- mise en place par la Manufacture de 4 expérimentations d'espace numérique partagé pour l'enfance protégée en lien avec des Départements pilotes (financement par le Secrétariat général pour l'investissement) ;
- contribution aux travaux sur la restitution du pécule des enfants placés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- étude sur la formation professionnelle dans le secteur visant à instruire la faisabilité d'investissements dans cette filière ;
- mobilisation des entités du Groupe en partenariat avec le Département du Nord (Banque des Territoires, Groupe la Poste, Transdev, CDC Habitat et Maisons et Cités) pour construire et offrir un pack de solutions aux enfants et mise en place de mentorat pour les collaborateurs du Groupe.

Ces actions témoignent que la Caisse des dépôts, et en son sein, la Banque des Territoires, s'affirme comme un acteur de référence sur cette politique publique.

Convaincus que la crise traversée par l'aide sociale à l'enfance trouvera des réponses dans une mobilisation conjointe de l'ensemble des parties prenantes, nous souhaitons vous associer à la réflexion et aux travaux en cours en vue de mieux protéger tous les enfants.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous faire part de votre analyse des enjeux ci-dessous, analyse que nous souhaitons voir assortie de pistes de solutions concrètes et susceptibles d'être déployées dans les meilleurs délais :

- Rénovation et augmentation du parc immobilier de l'enfance protégée : estimé entre 1,4 et 2,4 Md€, l'effort nécessaire de rénovation n'a de sens que si des formules innovantes sont trouvées pour gérer l'urgence du premier accueil et offrir aux enfants des conditions d'accueil adaptées à leurs problématiques. Vous analyserez notamment la possibilité de développer une foncière publique à cette fin. Vous expertiserez également les solutions pour accélérer la reconversion de locaux existants et vacants ou sous-employés ;
- Lutter contre la pénurie de professionnels de la prévention et de la protection de l'enfance par une action résolue en faveur de la formation initiale et continue : fort de votre expertise d'opérateur du compte personnel de formation et du programme d'investissement d'avenir (PIA) en matière de formation professionnelle, vous formulerez des propositions pour soutenir le développement des compétences des professionnels et accompagner les départements et les gestionnaires dans cette démarche ;

- Mettre en place des services numériques structurants pour le secteur de l'enfance protégée : dans la continuité des expérimentations menées avec votre opérateur numérique dans le cadre du Plan France 2030, en cohérence avec les travaux entrepris par la DGCS et la DNS sur les systèmes d'information (SI) de l'enfance protégée auxquels vous participez, vous proposerez des scénarios pour garantir une montée en charge rapide et partagée des solutions informatiques à même d'améliorer à l'échelle nationale le pilotage de cette politique publique. A ce titre, vous pourrez avoir une attention particulière à l'élaboration de la base d'agrément des assistants familiaux et maternels ;
- Renforcer l'accès aux droits des jeunes de l'ASE : l'accompagnement des jeunes placés à l'ASE vers leur autonomie réussie est un défi majeur qui mérite d'être pensé de manière globale : accès à la formation, au logement, au numérique, à la mobilité, aux services bancaires, etc. Vous tirerez les enseignements de votre expérience avec le département du Nord pour proposer des scénarios d'essaimage et d'amplification d'un « pack de solution » en matière d'accès aux droits.

A partir de bonnes pratiques identifiées en France et à l'étranger, ce rapport décrira des solutions et dispositifs envisageables, de nature à faciliter la mission des acteurs de l'ASE, départements et associations au premier plan, à contribuer à la transformation du secteur et à favoriser la prévention. Vos propositions ont vocation à venir enrichir les travaux des sept groupes de travail Etat – Département qui rendront leurs premières conclusions début juillet. Chaque solution proposée devra inclure la définition d'un modèle de financement et de gouvernance adapté.

En appui notamment du GIP France Enfance Protégée, les dispositifs que vous proposerez doivent permettre à tous les acteurs de l'ASE et plus généralement à tous les acteurs concourant à la protection des enfants de mutualiser leurs bonnes pratiques et d'unir leurs forces, pour contribuer à rendre un service public cohérent et homogène sur l'espace national, tout en respectant les particularités et les compétences territoriales.

Pour la réussite de cette mission, vous travaillerez en lien avec la DGCS ainsi que les acteurs clés du secteur : le GIP France Enfance Protégée, les représentants du secteur associatif, les départements ainsi que l'ensemble des ministères et administrations centrales concernés relevant en particulier de l'enfance, de la jeunesse, des familles, de l'éducation, de la santé, de la justice, du logement, de la transformation publique et numérique et de l'emploi et de la formation professionnelle..

Vous proposerez un rapport intermédiaire en septembre 2024 permettant d'identifier les pistes de solutions les plus prometteuses, que vous développerez dans votre rapport final attendu pour novembre 2024.

Catherine VAUTRIN

Sarah EL HAÏRY

Florence DABIN